

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 avril 2011 à 19h00

Etaient présents :

Jean-Jacques Prévost, Gérard Langbien, Alain Gagnepain, Karine Schalk, Laurence Schneider, Christian Haïssat, Philippe Leclercq, Philippe Levesque, Hervé Mourgues, Christophe Neto-Ferreira, Patrick Ruchon, Alan Blanche, Vincent Thibout.

Absents Excusés: Karine Crépeau, donnant pouvoir à Gérard Langbien

Ouverture de la séance à 19h05

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard Langbien

Approbation du compte rendu du 08 mars 2011.

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

Monsieur le Maire fait lecture du courrier de Monsieur Emmanuel GALAIS, nous informant de sa démission. Monsieur le Maire remercie Monsieur Emmanuel GALAIS, pour son travail et son implication au sein du conseil municipal.

Avis de Naissances	
RACHEDI Lîna, Shaymen	30/03/2011
DOSSOU-KOKO Yanis, Gilles, René	01/04/2011
NETO-FERREIRA Esteban	14/04/2011

DELIBERATIONS

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2010

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par Madame CASTERA, Comptable du Trésor de Magny le Hongre, et que le Compte de Gestion établi par cette dernière, est conforme au Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative du Budget Assainissement tenue par le Maire,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2010

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2010. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'exécution des dépenses et des recettes a été réalisée par Madame CASTERA, Comptable du Trésor de Magny le Hongre, et que le Compte de Gestion établi par cette dernière, est conforme au Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative de la commune tenue par le Maire,

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Maire et du compte de gestion du receveur, Ayant entendu l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2010 dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2010

Considérant que, pour ce faire, le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur LANGBIEN Gérard, 1^{er} Adjoint en Charges des Finances,
Considérant que le compte de gestion 2010 fait ressortir une identité d'écritures avec le compte administratif établi,
Après avoir entendu l'exposé de M. LANGBIEN Gérard et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2010, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	Réalisées : 534.948,89	Réalisées : 662.427,17 Excédent 2009 : 470.394,50 Au total : 1.132.821,67
		Excédent de Fonctionnement 2010: 597.872,78
Investissement	Réalisées : 171.692,93	Réalisées : 37.130,17 Excédent 2009 : 47.573,48 Au total : 84.703,65
	Déficit d'Investissement 2010 : 86.989,28	
		Excédent Global 2011 : 510.883,50

Restes à réaliser 2010 - Dépenses : 92.591,50€

- Recettes : 30.720,00€

Besoin de financement : 61.871,50€

DECIDE d'affecter cet excédent au budget unique M14 2011 comme suit :

- A l'article 1068 la somme de 148.860,78€
- En fonctionnement à l'article 002 la somme de 449.012,00€

VOTE :	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2010

Considérant que, pour ce faire, Le Maire doit quitter la séance et être remplacé par Monsieur LANGBIEN Gérard, 1^{er} Adjoint en Charges des Finances,
Considérant que le compte de gestion 2010 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif établi,
Après avoir entendu l'exposé de M. LANGBIEN Gérard et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

DECIDE d'adopter le compte administratif de l'exercice 2010, comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Exploitation	Réalisées : 17.599,99	Réalisées : 55.890,23 Excédent 2009 : 174321,18 Au total : 230.211,41
		Excédent de Fonctionnement 2010: 212.611,42
Investissement	Réalisées : 16.022,03	Réalisées : 16.335,00 Excédent 2009 : 240.473,02 Au total : 256.808,02
		Excédent d'Investissement 2010 : 240.785,99
		Excédent Global 2011 : 453.397,41

DECIDE d'affecter cet excédent au budget unique M49 Assainissement 2011 comme suit :

- En fonctionnement à l'article 002 la somme de 212.611,42€
- En investissement à l'article 001 la somme de 240.785,99€

VOTE :	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

ADOPTION DU BUDGET COMMUNAL 2011

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. **DECIDE** d'augmenter les taux de fiscalité communale de 2% pour couvrir les besoins d'Emprunts pour la construction d'un Groupe Scolaire.

Taxe d'habitation de	16,08 ⇒ 16,40%,
Taxe foncier bâti de	23,09 ⇒ 23,55%,
Taxe foncier non bâti de	49,86 ⇒ 50,86%

2. **ADOpte** par chapitre le budget communal de l'année 2011

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement : 1.108.273,00€

En section d'investissement : 1.194.287,92€

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

ADOPTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT M49 2011

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOpte par chapitre le budget Assainissement M49 de l'année 2011.

Le budget s'équilibre en dépenses et en recettes :

En section de fonctionnement : 247.601,42

En section d'investissement : 438.767,41

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

CONVENTION DE VEILLE ET D'INTERVENTION FONCIERE - SAFER

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention que nous a fait parvenir la SAFER Ile de France, définissant les modalités d'un dispositif de surveillance et d'intervention foncière en vue de protéger les espaces naturels et ruraux du territoire communal.

Coût de la prestation : 729,56€ TTC

Comprenant la veille foncière et les transmissions de D.I.A.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire :

- **ACCEPTTE** les termes de la convention présentée.
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention ainsi que toutes pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

ACQUISITION DE LA PARCELLE SECTION XD N°132

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal demandant au Département la création d'une zone de préemption au titre des Espaces Naturels sensibles avec délégation de ce droit à la commune.

VU l'estimation des domaines concernant la parcelle cadastrée section XD N°132 située en zone ND, parcelle incluse dans le périmètre d'Espaces Naturels,

1°) pour un montant de : 1.100,00€
-XD n° 132 (370 m²)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

DECIDE

- 1.-**D'ACQUERIR** la parcelle susnommée.
- 2.-**S'ENGAGE** à assurer l'entretien de ce terrain.
- 3.-**SOLLICITE** le Conseil Général pour une subvention de 50% et le Conseil Régional – l'Agence des Espaces Verts de la Région Ile de France pour une subvention de 30%, au titre des Espaces Naturels Sensibles pour l'acquisition de cette parcelle.
- 4.-**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes administratifs, ainsi que toutes les pièces administratives ou comptables se rapportant à ce dossier.
- 5.-**DIT** que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

GROUPEMENT de COMMANDES POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN, de REFECTION de VOIRIE, de CHAUSSEE et de MARQUAGE au SOL.

Considérant l'intérêt d'un point de vue économique de constituer un groupement de commandes pour la réalisation des travaux d'entretien, de réfection de voirie, de chaussée et de marquage au sol pour l'année 2011,

Considérant que le projet de convention constitutive du groupement de commandes prévoit que le coordonnateur du groupement sera la Communauté de Communes du Pays Créçois,

Considérant que chaque collectivité doit délibérer afin d'adhérer au groupement,

Considérant que la procédure de passation aura lieu en procédure adaptée, que le marché prendra la forme d'un marché à bons de commande sans minimum avec un maximum de 500 000 € HT et que chaque membre établira lui-même ses bons de commandes,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ADHERE** au groupement de commandes pour la réalisation de travaux d'entretien, de réfection de voirie, de chaussée et de marquage au sol,
- **APPROUVE** la convention constitutive de groupement jointe à la présente délibération,
- **AUTORISE** le Maire, à signer la convention constitutive du groupement,
- **DESIGNE** la Communauté de Communes du Pays Créçois comme coordonnateur.

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE REPAS LIVRES POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré sursoit sur ce point, et décide de demande plus d'explication sur ce dossier.

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU SYNDICAT DU GRAND MORIN DE TRANSFERER LA COMPTABILITE DU SYNDICAT A LA TRESORERIE DE MAGNY LE HONGRE

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés,

DONNE son accord au transfert de la comptabilité du Syndicat Mixtes d'Etudes et de Travaux pour l'Aménagement du Bassin du Grand Morin à la Trésorerie de Magny le Hongre.

VOTE :	Pour : 14	Abstention : 0	Contre : 0
--------	-----------	----------------	------------

DENOMINATION DE RUES ET NUMEROTATION

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'urbanisation de la commune, il est nécessaire de renommer certaines voies telles que chemin des Carreaux à Bonnetin (section xc n°4 à n°11) et rue des Carreaux et d'appliquer une numérotation adéquate à l'ensemble des rues et chemin telles que rue de Bonnetin, chemin des Grosses Nesles, rue de Montaigu, Chemin des Roches.

M. le Maire propose que le chemin rural des carreaux à Bonnetin de la section XC n°4 à la section XC n°11 soit dénommé rue des Plantes.

Il rappelle également au Conseil Municipal de la nécessité de rebaptiser le petit tronçon de la rue des Carreaux que nous avons en commun avec la Commune de Villiers sur Morin.

Par courrier en date du 07 décembre 2010, la commune de Coutevroult a proposé à la commune de Villiers sur Morin, que le tronçon de la rue des carreaux qui part du Chemin des Roches jusqu'à la route de Melun soit rebaptisé rue de Montaigu sur toute la longueur. Vu la délibération de la commune de Villiers sur Morin en date du 02 mars 2011, renommant le tronçon rue des carreaux en rue de Montaigu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

1. **DE RENOMMER** le tronçon de la rue des Carreaux en **rue de Montaigu**
2. **DE RENOMMER** le Chemin Rural des Carreaux à Bonnetin de la section XC n° 4 à 125 : **rue des Plantes**
3. **DE RENOMMER** le Chemin Rural dit de Dainville en **rue de Bonnetin**
4. **DE NUMEROTER les rues où la nécessité s'impose**
5. **DE PRENDRE** à sa charge les frais liés à la pose d'une nouvelle plaque de rue et à l'attribution des numéros aux riverains.

VOTE :	Pour : 13	Abstention : 0	Contre : 1
--------	-----------	----------------	------------

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait part du courrier de remerciements de la Ville de VILLEMAREUIL, pour le prêt de la saleuse.

Monsieur le Maire fait lecture au Conseil Municipal du courrier envoyé, au Conseil Général au sujet de la construction du collège de Saint Germain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21heures05.

Fait le 4 mai 2011
Le Maire

Jean-Jacques PREVOST